
Legs, donations et assurances-vie



Soutenir
Chambord
Être mécène & partenaire

FONDS CHAMBORD, HÉBERGÉ AU SEIN DU



FONDS DE DOTATION
TRANSATLANTIQUE



D'un patrimoine à l'autre, transmettez l'histoire au fonds Chambord

Un engagement pérenne en faveur d'un patrimoine culturel et naturel à préserver

Le fonds Chambord, sous l'égide du Fonds de Dotation Transatlantique, est né en 2015 pour fédérer la générosité de philanthropes désireux d'inscrire leur don dans la durée. Ce fonds philanthropique a pour mission de soutenir les investissements d'intérêt général menés par le Domaine national de Chambord, selon trois grands axes :

- 👑 La protection du patrimoine historique architectural et monumental
- 👑 La démocratisation de l'accès à la culture, l'éducation artistique et la diversification des publics
- 👑 La préservation de la biodiversité, notamment des équilibres sylvo-cynégétiques

Le fonds Chambord étant hébergé au sein du Fonds de Dotation Transatlantique, les legs, dons et bénéficiaires de contrats d'assurance-vie que vous consentirez seront **exonérés de droits de succession, de droits de donation et du prélèvement fiscal sur l'assurance-vie.**

La loi réserve obligatoirement une part de l'héritage aux héritiers réservataires, qui ne peuvent être exclus de la succession (vos enfants ou votre conjoint si vous n'avez pas d'enfants).

Cette réserve héréditaire ne constitue jamais la totalité de l'héritage du défunt. Il reste une part de patrimoine qui peut être distribuée librement : **la quotité disponible.** Cette part peut être léguée à un héritier ou à un tiers, par un testament.

Grâce à votre legs, donation ou assurance-vie au profit du fonds Chambord, participez à la sauvegarde et au développement du Domaine national de Chambord.

À titre d'exemples :



100 K€ DE LEGS

Permettraient de financer 20 % d'une campagne de restauration de l'escalier à double révolution, colonne vertébrale du château.

1 M€ D'ASSURANCE-VIE

Représente un tiers du budget de la restitution des jardins à la française, soit 2 ha sur les 6 ha qui composent cet espace.

Effectuer un legs au fonds Chambord

- ✦ Transmission après le décès du testateur
- ✦ Par testament (olographe ou authentique)
- ✦ Modifiable et annulable à tout moment
- ✦ Tout type de biens immobiliers ou mobiliers (sommés d'argent, œuvres d'art, placements, etc.)

—
Votre legs pourra être assorti de la charge de redonner une partie de la valeur aux héritiers désignés.

Legs universel

Vous légués la totalité de vos biens au fonds Chambord (déduction faite de la part revenant aux héritiers réservataires).

Legs à titre universel

Vous légués une partie de vos biens (la moitié, un tiers, etc.) ou une catégorie de biens (œuvres d'art, patrimoine immobilier, etc.) au fonds Chambord.

Legs particulier

Vous légués un ou plusieurs biens précis (une maison, un compte bancaire, un objet, etc.) au fonds Chambord.

Effectuer une donation au fonds Chambord

- ✦ Transmission du vivant du donateur
- ✦ Par acte notarié
- ✦ Immédiat et irrévocable
- ✦ Tout type de biens immobiliers ou mobiliers (sommés d'argent, œuvres d'art, placements, etc.)

Donation en pleine propriété

Vous donnez un ou plusieurs biens de manière définitive. Ils deviennent la propriété du fonds Chambord.

Donation temporaire d'usufruit

Vous permettez au fonds Chambord de jouir des revenus d'un bien, pour une durée minimale de trois ans.

Donation de la nue-propriété

Vous conservez l'usufruit de votre bien (exemple : les loyers). La pleine propriété ne sera acquise par le fonds Chambord qu'à votre décès.

Désigner le fonds Chambord comme bénéficiaire de votre contrat d'assurance-vie

- ✦ Transmission après le décès du souscripteur
- ✦ Par insertion dans la clause bénéficiaire du contrat
- ✦ Modifiable à tout moment
- ✦ Liquidités

—
L'assurance-vie n'est pas soumise aux règles de la réserve héréditaire, sauf primes manifestement exagérées.

Comment inscrire le fonds Chambord dans la liste des bénéficiaires de votre contrat ?

FONDS DE DOTATION TRANSATLANTIQUE
FONDS CHAMBORD
26, AVENUE FRANKLIN D. ROOSEVELT
75008 PARIS

Il est important de désigner le fonds Chambord au sein du Fonds de Dotation Transatlantique avec précision, en mentionnant la dénomination complète et l'adresse du siège social, afin de lever toute ambiguïté sur le bénéficiaire et d'éviter toute contestation ultérieure.



NOUS SOMMES À VOTRE ÉCOUTE

Mathilde Fennebresque se tient à votre entière disposition pour vous accompagner et vous présenter les projets du domaine.

Mathilde Fennebresque

Cheffe du service communication et mécénat
mathilde.fennebresque@chambord.org
+33 (0)7 52 65 36 18



domaine national de Chambord

DOMAINE NATIONAL DE CHAMBORD

41250 Chambord
FRANCE

CHAMBORD.ORG



@chateaudechambord



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture



Val de Loire entre
Sully-sur-Loire et Chalonnes
Inscrit sur la Liste du
patrimoine mondial en 2000

Chambord suscite admiration et fascination à travers le monde depuis plus de 500 ans. Placé sur la première liste des monuments historiques dès 1840, patrimoine mondial de l'Unesco depuis 1981, c'est l'une des constructions les plus stupéfiantes de la Renaissance. Le château se trouve au cœur d'un parc d'une superficie de 5 440 hectares. Inscrit au réseau Natura 2000, il abrite une flore et une faune exceptionnelle. Propriété de l'État depuis 1930, le Domaine national de Chambord est un établissement public à caractère industriel et commercial placé sous la tutelle des ministères en charge de la Culture, de l'Agriculture et de l'Environnement et sous la haute protection du Président de la République.

